|  |  |
| --- | --- |
| Mission 2 – Manager l’environnement | Une image contenant extérieur, clipart  Description générée automatiquement |
| Durée : 1 h 30’  | *Homme avec un remplissage uni*ou *Deux hommes avec un remplissage uni* | Source |

**Contexte professionnel**

L'entreprise répond régulièrement à des appels d'offres qui émanent des administrations, des communes ou d’entreprises pour des travaux publics ou des constructions. Ces derniers intègrent de plus en plus un volet environnemental qui exige des garanties, des labels et des certifications dans ce domaine. Cette évolution se rencontre également chez les particuliers qui accordent une attention croissante au respect des normes environnementales en ce qui concerne la qualité des matériaux utilisés et la gestion responsable des chantiers.

M. Charvin a identifié quatre certifications ou labels : MASE, SMEA, ISO 14001, HQE (**documents 1** à **4**). Il vous demande de lui faire un rapport sur les certifications et les aides financières possibles.

**Travail à faire**

1. Comparez les certifications et labellisations présentées dans les **documents 1** à **4**.
2. Étudiez les aides qui peuvent être obtenues si l’entreprise s’engage dans une démarche de certification en réalisant une recherche documentaire sur le Web).
3. Présentez vos conclusions dans une note écrite à M. Charvin.

**Doc. 1  Système de management (MASE)**

*Source :* [*www.mase-asso.fr*](http://www.mase-asso.fr)

Le système commun MASE - UIC est une initiative d’entreprises, ayant pour but de proposer sans distinction d’activité ou de secteur industriel particulier, une démarche de progrès la plus simple et la plus efficace possible.

Elle consiste principalement à aider les adhérents à :

* améliorer la Sécurité, la Santé au poste de travail et l’Environnement (SSE) au travers d’un système de management adapté à l’entreprise ;
* mieux s’organiser, mieux communiquer, en améliorant les conditions d’intervention des salariés ;
* mettre en place un langage commun afin de progresser ensemble ;
* gérer les risques liés à la coactivité (Entreprise Utilisatrice – Entreprises Intervenantes) particulièrement pour les sites à procédé industriel.

Le Manuel d’Amélioration Sécurité des Entreprises (MASE) est composé d’un descriptif du processus de certification, du référentiel et d’un lexique.

Le référentiel est un recueil d’exigences qui permet à l’employeur de structurer sa démarche de management SSE en 5 axes.

Les entreprises adhérentes mettent en œuvre un système de management SSE permettant d’offrir la meilleure protection de leurs salariés.

Cette nouvelle version du manuel s’inscrit dans une démarche d’amélioration continue tout en gardant l’esprit initial (pragmatisme, maitrise opérationnelle et réglementaire) Elle a pour objectif de permettre une meilleure appropriation par les adhérents

**Processus de certification**

**Étape 1 :** L’Entreprise qui en fait la demande reçoit un dossier complet d’adhésion.

⇨ S’en suit un Rendez-vous engagement : présentation de l’association et du référentiel.

**Étape 2 : L’Entreprise fait vivre son système.**

**Étape 3 :** Après un délai de 9 à 18 mois **: L’entreprise déclenche son audit de certification avec un cabinet agréé.** Après un rendez-vous de demande d’audit avec l’administrateur.

**Étape 4 : L’auditeur restitue devant le Comité de pilotage.**

⇨ certification pour 0, 1 ou 3 ans

La mise en œuvre du manuel demande une implication forte dans la sécurité et la santé au travail, avec une approche qui peut être plus spécifique et ciblée sur les aspects industriels et opérationnels. Elle exige une documentation et des procédures de conformité spécifiques à la santé et à la sécurité, potentiellement plus exigeantes pour une petite entreprise. L'implémentation peut être plus coûteuse et nécessiter des ressources supplémentaires en matière de formation et de suivi de la sécurité et de la santé.

**Doc. 2  SMEA Système de management européen et d’audit**

*Source :* [*www.ecologie.gouv.fr/*](http://www.ecologie.gouv.fr/)

SMEA (système de management et d’audit environnemental) est une certification européenne permettant à tout type d’organisation de faire reconnaître sa démarche de responsabilité environnementale.

**Un outil au service de l’amélioration continue des performances environnementales**

La démarche de responsabilité environnementale prônée par ce règlement repose sur l’identification et la gestion des impacts significatifs, l’adoption d’une démarche de progrès et des actions de communication sur les résultats atteints dans une logique de transparence.

Pour pouvoir être enregistrée « Emas », l’organisation doit démontrer qu’elle a adopté une stratégie et un plan d’action répondant aux principaux enjeux environnementaux, réaliser un audit et faire valider une déclaration environnementale par un vérificateur accrédité.

L’organisation qui satisfait aux exigences est alors enregistrée pour une durée de trois ans (ou quatre ans pour les petites organisations), sous réserve qu’elle respecte la réglementation environnementale applicable et que sa déclaration environnementale actualisée soit validée lors d’un audit annuel de suivi.

* **Les forces de ce système**

La force du système de management et d’audit environnemental (Emas) repose sur trois piliers :

**La performance :** Le règlement Emas est fondé sur la norme internationale de système de management environnemental ISO 14001, assortie d’exigences complémentaires.

**La crédibilité :** Contrairement à la norme ISO 14001, les **audits annuels** prévus par le règlement sont effectués par des vérificateurs environnementaux indépendants, accrédités par le comité français d'accréditation (Cofrac) et extérieurs à l’organisation. Ces audits extérieurs, très rigoureuses et plus exigentes que pour l’ISO 14001, ont pour objectifs de vérifier l’exactitude et la crédibilité des informations de l’organisation (par ailleurs publiques), de s’assurer du respect des engagements de l’organisation à améliorer de façon continue ses performances environnementales et du respect des obligations du règlement Emas. Les services du ministère vérifient également la conformité réglementaire de l’organisation et l’absence de contentieux environnementaux.

**La transparence :** Cette déclaration environnementale rend compte des performances environnementales par des indicateurs de base et présente les actions d’amélioration continue au regard des objectifs environnementaux de l’organisation. La participation des collaborateurs et l’ouverture vers le public lors d’un dialogue avec l’ensemble des parties prenantes sont aussi des dispositions réglementaires encourageant la transparence.

* **Les avantages de cet enregistrement**

Le système de management et d’audit environnemental (Emas) apporte de nombreux avantages aux organisations qui y participent.

L**’amélioration des performances environnementales et financières** : Une gestion environnementale de haute qualité ; une économie de moyens et réduction des coûts ; un puissant levier d’innovation ; une conformité de fait avec certains critères pour la certification de produits.

**Des obligations réglementaires assouplies** : Conformément au IV de l’article R. 225-105-2 du code de commerce, l’enregistrement Emas vaut vérification du volet environnemental du rapportage extra financier.

**L’optimisation de la gestion du risque** : Une réduction du risque d’arrêt d’exploitation pour causes accidentelles liées à l’environnement ; une forte diminution du risque de contentieux du fait du respect de la législation environnementale.

U**ne image rehaussée par un dispositif crédible et transparent** : Une utilisation du logo Emas comme outil de communication ; Une augmentation des débouchés sur des marchés valorisant les procédés de fabrication favorables à l’environnement ; Une amélioration des relations avec les parties intéressées, notamment les clients, les communautés locales et les autorités de régulation.

**Un personnel impliqué et motivé par les enjeux environnementaux** : une amélioration de l’environnement de travail ; une motivation du personnel ; un renforcement de l’esprit d’équipe.

**Doc. 3  ISO 14001 : Mettre en place un management environnemental**

Les activités des entreprises peuvent impacter l’environnement de différentes manières, qu’il s’agisse de la ligne de production, de la gestion des déchets ou de la consommation énergétique au sein des locaux. Il est possible de prévenir (et de limiter) ces impacts en mettant en place un système de management environnemental. Cela, en s’appuyant sur les exigences de la norme ISO 14001. Les clients et consommateurs sont de plus en plus attirés par les organisations engagées en faveur de l’environnement. La certification ISO 14001 est donc l’occasion de montrer un visage d’acteur écoresponsable. Voyons en détail de quoi il s’agit.

**Norme ISO 14001 : définition**

ISO 14001 est une norme internationale qui définit les critères auxquels doit répondre un système de management environnemental efficace. Elle établit un certain nombre d’exigences que les entreprises peuvent appliquer pour améliorer leur performance environnementale. Par exemple, en favorisant une utilisation rationnelle des ressources et une gestion optimale des déchets.

La norme ISO 14001 est une norme d’application volontaire par toutes les organisations, indépendamment du secteur d’activité. Elle donne lieu à une certification par un organisme agréé et pour une durée déterminée. La certification ISO 14001 vise à démontrer le chemin emprunté par l’entreprise dans le sens d’une prise en compte des enjeux environnementaux. C’est ce qui lui permet de gagner la confiance des parties prenantes et lui confère un avantage concurrentiel certain.

**Le management environnemental et les exigences de la norme ISO 14001**

La définition d’ISO 14001 concerne le management environnemental. Il vise à aider les entreprises à identifier les processus et les activités qui ont un impact notable sur l’environnement, puis à apprendre à maîtriser cet impact dans une perspective holistique (globale) en mobilisant l’ensemble des services et des collaborateurs. En somme, ce système a pour ambition de concilier le respect de l’environnement avec les impératifs de l’entreprise en termes de fonctionnement et d’objectifs stratégiques.

Pour ce faire, un système de management environnemental doit respecter un certain nombre d’exigences définies par la norme ISO 14001. Ces exigences sont les mêmes quelle que soit l’activité de l’entreprise. De cette façon, toutes les organisations peuvent se conformer à cette norme.

La norme repose sur le principe de la roue de Deming (Planifier/Réaliser/Vérifier/Agir), qui est la recherche de l’amélioration continue. Les exigences de la norme concernent, entre autres :

* L’état des lieux des processus et des activités de l’entreprise et leur impact sur l’environnement ;
* La mise en place d’une politique environnementale, qui définit les objectifs de l’entreprise ;
* La planification qui cadre le plan d’action de l’entreprise pour satisfaire sa politique environnementale ;
* La mise en œuvre des actions planifiées ;
* Les contrôles et actions permettant de mesurer la réalisation des actions et le bon fonctionnement du système de management environnemental ;
* La revue de direction qui vérifie l’efficacité de la politique environnementale et la conformité des actions planifiées à la législation, aux réglementations applicables et à la norme ISO 14001.

La mise en œuvre de la norme est rigoureuse mais s’avère adaptée à tout type d’entreprises quel que soit la taille et le secteur d’activité. Par ailleurs, les différentes options de certification flexibles offrent des coûts d’entretien généralement inférieurs à d’autres certification comme le SMEA par exemple.

**Les avantages de la certification**

L’obtention d’une certification ISO 14001 permet à une entreprise de montrer qu’elle s’est engagée dans une démarche d’amélioration de sa performance environnementale. Elle contribue ainsi aussi à :

* Atteindre des objectifs stratégiques tout en tenant compte des questions environnementales ;
* Réduire les coûts des processus et des consommations énergétiques et, ce faisant, bénéficier d’un avantage concurrentiel ;
* Renforcer l’implication et l’engagement des parties prenantes ;
* Donner une image écoresponsable de l’entreprise aux yeux des partenaires, des clients et des consommateurs ;
* La certification est reconnue par les administration et donne accès aux marchés publics.

La certification ISO 14001 est remise par un organisme accrédité par le Cofrac (Comité français d’accréditation) qui atteste la conformité du système de management environnemental de l’entreprise avec les exigences de la norme. L’organisme réalise également un audit chaque année au sein de l’entreprise, et s’attache à contrôler la conformité aux réglementations en vigueur, à la politique environnementale, à la norme ISO 14001 et l’amélioration des performances environnementales apportées dans le temps.

**Doc. 4  Le label HQE : tout savoir sur la certification environnementale**

*Source :* [*Le label HQE - Certification environnementale | Batiadvisor - Batiadvisor*](https://batiadvisor.fr/label-hqe/)

**Le label Haute Qualité Environnementale (HQE)** a été créé en 2004 pour reconnaître les qualités et performances des bâtiments en accord avec un référentiel exigeant. Aujourd’hui, 90 % des bâtiments de bureaux disposant d’un**label environnemental** bénéficient du label HQE.

**LE LABEL HQE : QU’EST-CE QUE C’EST ?**

Le label Haute Qualité Environnementale s’inscrit dans une**démarche qualité relative au développement durable** et à l’architecture écologique. L’objectif est d’être une référence en matière de construction durables.

Le choix des matériaux et des équipements sera très important afin de recourir aux **énergies renouvelables**, de veiller à une bonne isolation thermique et de limiter la pollution. C’est pourquoi, l’utilisation de**matériaux locaux** et sains doit être systématique.

De même, le projet doit prendre en considération l’exploitation des**ressources biologiques** et l’orientation des bâtiments. Ces principes valent pour tout le cycle de vie du bâtiment, de la conception à l’utilisation à long terme.

**LES ENGAGEMENTS**

Le label HQE est synonyme de**qualité et d’exigence**. Dès lors, un bâtiment répondant à ses normes, répond également à **des engagements forts**. Tout d’abord, le label HQE assure une qualité de vie à ses usagers. De plus, le bâtiment doit avoir un haut niveau de **performance énergétique** et**respecter l’environnement.** Le management responsable du projet est également l’un des engagements du label HQE afin de favoriser la coordination des différents intervenants et la prise de décision pour obtenir une qualité et une performance optimale à la livraison.

**LES 14 CIBLES DU LABEL HQE**

Les principes de référence du label HQE sont regroupés sous **quatorze cibles** réparties en **quatre catégories**.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Cibles d’écoconstruction** | Relations harmonieuses du bâtiment avec son environnement immédiatChoix intégré des produits, systèmes et procédés de constructionChantier à faibles nuisances. | **Cibles de confort** | le confort hygrothermiquele confort acoustiquele confort visuelle confort olfactif |
| **Cibles d’éco-gestion** | la gestion de l’énergiela gestion de l’eaula gestion des déchets d’activitésla gestion de l’entretien et de la maintenance | **Cibles de santé** | la qualité sanitaire des espacesla qualité sanitaire de l’airla qualité sanitaire de l’eau |

Pour s’inscrire dans la démarche de haute qualité environnementale, la construction doit réunir au moins sept cibles de base, quatre cibles au niveau performant et trois cibles au niveau très performant.

**LES AVANTAGES**

Avoir une bâtiment**labellisé HQE valorise le bien immobilier** du fait de ses performances (économies d’énergies par exemple) et de la qualité des équipements utilisés. Ce qui sera un**atout** en cas de **vente** ou de mise en**location** des locaux. De plus, vous êtes assuré d’avoir un bien respectant la réglementation en vigueur mais aussi à venir puisque les critères HQE sont bien plus stricts.

D’autre part, ce label vous permet de **bénéficier** plus facilement **des aides financières Ademe.**Le label HQE permet donc d’avoir un**bien performant et de qualité** qui s’inscrit dans une véritable démarche de **développement durable**. Dès lors, il ne peut que prendre de la valeur par rapport à des constructions classiques de même surface par exemple. Ceci explique le label HQE soit de plus en demandé. Il est d’ailleurs devenu une référence internationale et présent dans 22 pays.

**OBTENIR LA CERTIFICATION HQE**

L’obtention de la certification HQE peut se faire à chaque étape de votre projet immobilier : aussi bien phase de conception qu’en réalisation ou en exploitation. Pour être certifié Bâtiment Durable selon Certivéa, il vous faudra réaliser des audits prouvant que l’ensemble des critères d’engagement de la certification sont respectés et conformes aux exigences du référentiel HQE.

Obtenir la certification HQE se déroule en plusieurs temps. Tout d’abord, il s’agit d’adresser une demande de certification auprès de l’organisme certificateur et de lui fournir les pièces justificatives requises afin qu’il effectue une vérification documentaire. Une fois votre dossier de demande accepté, le site sera soumis à un audit pour déterminer s’il est respectueux des objectifs HQE et donc éligible à la certification. Les phases de programme et de conception font l’objet d’un audit documentaire par échantillonnage. En phase de réalisation, un auditeur externe et indépendant, mandaté par Certivéa, vient examiner le site.

**Réponses**

1. Comparez les certifications et labellisations présentées dans les **documents 1** à **4**.
2. Étudiez les aides qui peuvent être obtenues si l’entreprise s’engage dans une démarche de certification en réalisant une recherche documentaire sur le Web).
3. Présentez vos conclusions dans une note écrite à M. Charvin.